

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2026

Date de convocation :	1 ^{er} septembre 2026
-----------------------	--------------------------------

La séance a débuté à 19h30 sous la présidence du Maire, Rémy GALLAY.

Présents : Carole BILLION REY, Pascale ESTRATA, Frédéric FESSON, Ingrid FORESTIER, Rémy GALLAY (pouvoir de Christine FORTANIER), Yoann GRILLON, Gilles LEONARD, Patrick MORIZE (Pouvoir de Stéphanie LACROIX), Céline PARMENTIER, Valentin PLANQUOIS, Florian ROBIN, Yoann SAUCEREAU, Pierrette VUARAND.

Excusée : Christine FORTANIER (pouvoir à Rémy GALLAY), Stéphanie LACROIX (pouvoir à Patrick MORIZE),

Le « Quorum » étant atteint, la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Pascale ESTRATA est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du PV du Conseil municipal du 22 juin 2026

Aucune remarque. Le PV est donc adopté à l'unanimité.

3. Renouvellement du marché d'électricité avec le SYANE - Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés du Syane

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.

Afin de pouvoir renouveler le marché pour la fourniture d'électricité pour la commune, il convient d'adhérer à cette plate-forme :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adhère au dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhère à la Centrale d'achat du Syane et accède à l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents ;
- Accepte les conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms ;
- Autorise M le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de la Centrale d'achat, dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée délibérante.

4. Renouvellement du tracteur de la commune

Le tracteur de la commune pour le déneigement, l'entretien des routes et des bordures de voirie doit être changé.

Il convient donc de lancer un marché pour l'achat d'un tracteur adapté aux besoins de la commune et compatible avec le matériel tel que la lame de déneigement, la balayeuse, la saleuse et l'épaveuse. Il sera demandé une reprise du matériel existant.

Le coût du tracteur est estimé à 141 000 euros TTC et la reprise à environ 35 000 euros.

Une subvention peut être demandée au Département dans le cadre du CDAS (Contrat départemental d'avenir et de solidarité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder à l'ensemble de la procédure de marché adapté
- Sollicite une subvention au Département, dans le cadre du CDAS à hauteur de 58 900 euros .
- Autorise le Maire à signer le marché après analyse des offres
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2026

5. Modification de la régie de recettes pour y inclure la location des salles

La commune possède une régie de recettes permettant d'encaisser les recettes en matière de services périscolaires (cantine et garderie).

Afin de faciliter la gestion des locations de salles (salle des fêtes et salles des associations), il est préconisé par la Trésorerie d'inclure dans la régie les recettes des locations de salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à modifier la régie de recettes de la commune pour y inclure les locations de salles et à prendre les arrêtés nécessaires à cette modification.

6. Tarifs cantine et garderie

Le conseil municipal est appelé à renouveler la délibération pour les tarifs de la cantine et de la garderie.

A ce jour le tarif du repas à la cantine payé par les parents est de 6,10 euros couvrant le coût du repas et une petite partie des frais de personnel et dépenses d'énergie.

Le tarif de la garderie est de 2.5 euros de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le tarif pour le repas de la cantine à 6.10 euros
- Approuve le tarif horaire pour la garderie de 2.5 euros et 1.25 la demi-heure. Toute demi-heure commencé est dûe.
- Dit que ces tarifs sont applicables jusqu'à nouvel ordre
- Autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

7. Indemnités horaires des heures supplémentaires et complémentaires

Le conseil municipal doit renouveler sa délibération concernant le paiement des heures supplémentaires et complémentaires des agents municipaux.

Pour les agents à temps complet la rémunération horaire des heures supplémentaires est calculée sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent et de l'indemnité de résidence divisée par 1 820. Ce taux horaire est ensuite majoré de 125 % pour les quatorze premières heures puis de 127 % pour les heures suivantes.

En outre, l'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (de 22 heures à 7 heures) et de 66 % lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié (articles 7 et 8 du décret n°2002-60 précité).

Les agents qui bénéficient d'un temps partiel sur autorisation ou de droit peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le paiement des heures supplémentaires dans les conditions ci-dessus pour les filières techniques et administratives pour tous les agents de la commune.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

8. Création d'un poste d'adjoint administratif et point sur le recrutement de l'agent administratif polyvalent

Concernant le poste d'agent administratif polyvalent, la commune a reçu 10 candidatures (8 femmes et 2 hommes) dont 6 fonctionnaires. Après avoir retenu 4 candidates, 3 ont été reçues en entretien (l'une s'est désistée avant l'entretien et une seconde a retiré sa candidature après le 1^{er} entretien). Le choix s'est porté sur Mme MARTIGNIERE Marguerite, au regard de son expérience.

Afin de finaliser le recrutement de l'agent administratif polyvalent, il convient de créer un poste d'adjoint administratif C2 dans le tableau des effectifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif C2
- Autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Rapport d'activité de la CCPEVA

Tous les ans la CCPEVA produit un rapport d'activité qui est présenté en conseil municipal.

Le rapport et la synthèse ont été envoyés à chaque conseiller municipal et est disponible sur le site de la CCPEVA.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2025.

10. Convention instruction des droits du sol avec la CCPEVA

La commune a passé une convention avec la CCPEVA pour l'instruction des autorisations du droit du sol (Permis de Construire, Déclaration préalable en vue d'une division parcellaire, Permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention pour instruction des autorisations des droits du sol avec la CCPEVA.
- Autorise M le Maire à signer la dite convention

11. Projet rehabilitation de la fruitière - Fonds verts et suite du projet

Les sondages ont été réalisés les 1^{er} et 2 septembre

La commune a obtenu 157 432 euros dans le cadre du fonds verts.

Suite du projet :

Rédaction du dossier de consultation des entreprises – octobre et novembre 2026

Lancement du marché si possible avant Noël. Au plus tard début janvier.

Lancement des travaux avril 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat relative à la subvention des fonds verts à hauteur de 157 432 euros et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

12. Autorisations d'urbanisme

Ci-dessous les autorisations d'urbanisme signé par M le Maire depuis le 20 mars 2026/

Permis de construire

Fabrice TROMBERT pour la réalisation d'un abri terrasse – route d'Evian- Avis favorable

Sébastien VERNAZ PIEMONT pour la création d'un espace de stockage/garage – route d'Abondance – Avis défavorable car zone non constructible

Grégory DUFOUR pour reconstruction à l'identique d'une maison individuelle suite à un incendie – route d'Abondance – Avis favorable

Maxime FAVRE pour la construction d'un chalet type poteau bois – route du Crêt – avis favorable

GAEC le Grand Taillet pour la modification d'un permis afin de supprimer des débords de toit; ajouter 2 portes coulissantes et fermeture de ma façade Est – route du Taillet – Avis favorable

Déclarations préalables de travaux

Sébastien GIRARD pour la réfection de la toiture en bac acier – route d'Arce – Avis favorable

Benjamin MICHAUD pour le changement de conduit de cheminée – route des Avans - Avis favorable

Fiona WILLIAMS pour construction d'une piscine – route d'Arce - Avis favorable

Yoann GRILLON pour l'installation de panneaux solaires – montée de Prébuza – Avis favorable

Robert PURVER pour le remplacement de la couverture existante et ajout de 4 velux – route du Pulvaz – Avis favorable

Séverine MERCIER pour changement destination – montée de la charrière – avis favorable

Lucie FAVRE pour ajout Velux/habillage des sorties de cheminée/ réfection des balcons et volets – avis favorable

M et Mme LEBLIC pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques – route d'Evian – Avis favorable

Julien GRICOURT pour l'installation de panneaux photovoltaïques – Montée du Fion – Avis favorable

Mathilde LUCAS pour l'installation de panneaux photovoltaïques - Route de Taverole – Avis favorable

Didier GAUD pour l'aménagement de l'étage du garage en logement – route du Crêt de la Joux – Avis favorable

Laurent BARATEAU pour la construction d'un appentis – route du Mont- Avis favorable

Anthony BUFFET pour la rénovation de la toiture et création d'une porte – route des Avanchy – avis favorable

Vincent JACQUIER pour la création d'une pergola – route du Crêt – Avis favorable.

La secrétaire
Pascale ESTRATA



Le Maire

Rémy GALLAY

